Le Réseau Santé Wallon:

un projet pensé, créé et piloté par les médecins pour soutenir l'amélioration de la continuité des soins

Contexte

Les évolutions, tant au niveau des technologies, de l'organisation des soins de santé que des connaissances à maitriser, se sont multipliées dans le domaine de la santé ces dernières années. Le maintien d'une pratique médicale de qualité passe notamment par la coordination et la maîtrise de données de santé en provenance des laboratoires d'analyse, des médecins hospitaliers, des médecins ambulatoires et des patients.

A cet égard, l'informatique est entrée dans les hôpitaux en premier lieu pour gérer les données administratives et financières. Progressivement, de nouvelles applications sont apparues à l'échelle de services ou unités de soins, d'hôpitaux, puis de bassins de soins (entre hôpitaux et/ou avec les généralistes de la zone) afin de permettre l'accès au dossier patient hospitalier pour les médecins qui le prennent en charge. Les médecins généralistes informatisent également progressivement leurs dossiers patients et reçoivent des documents et rapports concernant ceux-ci via la messagerie sécurisée.

Par ailleurs, de nombreuses applications web sont apparues, créées par les Mutuelles, l'INAMI, le SPF Santé, etc. pour collecter des données entre autres sur les soins, les diagnostics, les examens, les traitements effectués par les médecins ou leurs institutions.

La multiplication des dossiers informatisés, des formats utilisés, et le morcellement des données provoqué par les systèmes d'encodage multiples ne favorisent ni l'efficacité des échanges entre les professionnels ni la qualité de la prise en charge des patients.

Le projet et ses principes fondamentaux

Dans le prolongement du projet Serveur S3 financé puis arrêté en 2005 par le SPF Santé est né le projet Réseau Santé Wallon (1er janvier 2006). Le projet s'est rapidement distingué sur différents points.

Tout d'abord, il ne s'agit pas de centraliser les données d'un même patient sur un serveur (tel le projet de DMP en France par exemple). Les documents créés restent sur les serveurs des institutions participantes. Il s'agit dès lors d'un système distribué qui établit des passerelles sécurisées tout en préservant les spécificités des systèmes d'informations hospitaliers et ambulatoires.

Ensuite, les médecins accèdent au système via leur logiciel de dossier médical habituel, et non à travers une interface supplémentaire. A terme, cela favorise l'utilisation du dossier médical informatisé du médecin en évitant la multiplication des interfaces et des encodages.

Enfin, le projet se construit sur base d'un cahier de charges (disponible sur le site internet du Réseau Santé Wallon) défini par différents groupes de travail où se sont retrouvés des

médecins généralistes, hospitaliers, des gestionnaires et des informaticiens. L'implication des médecins volontaires continue tout au long du projet au sein de différents groupes de travail ainsi que dans les organes de pilotage. L'utilisation du Réseau Santé Wallon sera elle-même volontaire et à l'initiative du médecin et de son patient.

Le projet a pour seul objectif de soutenir et d'améliorer la continuité de soins à travers l'interconnexion des Dossiers Médicaux Informatisés des institutions de soins et des cabinets médicaux, permettant le partage de documents médicaux entre les médecins dans des conditions optimales de sécurité et de confidentialité. Cet accès aux documents pertinents pour le médecin dans le cadre de sa prise en charge, avec le consentement explicite du patient, favorise la qualité des échanges et améliore le diagnostic, le traitement et la prévention.

L'organisation

Le projet est piloté par la Fédération Régionale des Associations de Télématique Médicale (FRATEM). Ces associations regroupent de manière équilibrée les hôpitaux, les associations de médecine générale et les représentants des médecins spécialistes indépendants. Cette fédération couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire wallon.

Le système technique est développé par des informaticiens attachés aux hôpitaux participants. Différents groupes de travail sont constitués au fur et à mesure afin de définir précisément les modalités de mise en oeuvre, les documents nécessaires au fonctionnement, etc.

Les garanties

Conscients des risques réels et des craintes des professionnels et des patients associés à l'usage de l'informatique dans l'échange de documents médicaux, la FRATEM a mobilisé un maximum de garanties autour du projet.

Elle a veillé à intégrer les recommandations de l'Ordre des médecins, de la Commission des Normes Télématiques ainsi que les exigences légales en matière de respect de la Vie Privée et de Droits des patients.

Elle a mis en oeuvre des sécurisations techniques maximales ainsi qu'un système de gestion des accès basé sur le modèle OrBAC (utilisé dans des hôpitaux et dans d'autres secteurs). Elle a confié à une société externe spécialisée un audit de la sécurité du système développé. Tous les accès dans le système sont tracés.

Elle a mis en place une organisation du projet qui intègre les futurs utilisateurs, veille au suivi et au respect du règlement Vie Privée qu'elle a établi (Comité de surveillance, médiateur) tout en laissant le temps nécessaire pour permettre aux craintes de s'apaiser grâce aux communications, démonstrations et avantages directs relayés par leurs pairs.

L'ensemble de ces principes ont été décrits dans le règlement vie privée qui a été présenté et approuvé par la Commission Télématique de l'Ordre des médecins. Le site internet (www.reseausantewallon.be) présente le projet et diffuse les documents disponibles au fur et à mesure pour un maximum de transparence.

Le fonctionnement du Réseau Santé Wallon

Comme introduit au niveau des principes fondamentaux, le Réseau Santé Wallon n'est pas un dossier médical centralisé. Le système fonctionne au départ d'une démarche volontaire tant du patient que du médecin pour signaler l'existence d'un document. Tous deux doivent préalablement être inscrits et avoir signé le Règlement Vie Privée (grâce à leur carte d'identité électronique). A partir de la déclaration de documents, via le Dossier Medical Informatisé des médecins qui traitent le patient, se constitue un index des documents disponibles pour le patient. Si le patient consulte un autre médecin, il peut lui donner l'autorisation d'accéder à ses documents (en créant un lien thérapeutique avec lui). Le médecin traitant du patient peut également lui proposer de créer un Sumehr (dossier résumé d'urgence), reprenant les données pertinentes de son dossier médical.

Le médecin autorisé va dès lors pouvoir visualiser l'index des documents disponibles auxquels il peut avoir accès (certains documents peuvent avoir été limités par le patient et ne seront dès lors pas visibles) à travers son DMI. Si un document est pertinent pour sa prise en charge, il peut par un simple 'clic' lancer une requête sur le serveur où se trouve le document et le visualiser (et éventuellement l'enregistrer dans son dossier). Lors du transfert du document, celui-ci est transmis dans le format Kmehr (standard belge) et crypté.

Tous les accès d'un médecin à des documents sont tracés. Le patient peut, à travers une interface web, gérer les liens thérapeutiques actifs et identifier qui a eu accès aux documents le concernant. Il peut également demander à son médecin traitant de vérifier l'historique détaillé des traces (qui a eu accès, à quel document et à quel moment) et lui demander de supprimer certains liens thérapeutiques actifs ou restreindre l'accès à certains documents.

Conscient que tous les médecins généralistes n'ont pas actuellement de logiciel de Dossier Médical Informatisé, le projet propose une interface simplifiée permettant à un médecin d'accéder au Réseau Santé Wallon.

Etat d'avancement

Une première étape du projet a permis de définir avec de nombreux volontaires les fonctionnalités du Réseau Santé Wallon et de développer un premier prototype fonctionnel avec un patient test.

La seconde étape a vu les partenaires du projet augmenter jusqu'à couvrir aujourd'hui l'ensemble du territoire wallon. Le Règlement Vie Privée a été finalisé et le Comité sectoriel du Registre National a donné son accord pour la lecture du numéro de registre national afin d'en dériver un identifiant santé. Les hôpitaux intègrent progressivement les fonctionnalités du Réseau Santé Wallon au sein de leur système d'information. Cette étape prend du temps car les situations des partenaires sont très hétérogènes et certaines adaptations sont importantes, sans compter les nombreux projets auxquels doivent faire face les services informatiques. Il reste également un travail d'adaptation à réaliser au niveau des logiciels de médecine générale qui a été amorcé et va se poursuivre dans l'année à venir. L'objectif est de pouvoir commencer utiliser le Réseau Santé Wallon dès

la fin de l'année 2009 et d'augmenter progressivement les institutions et médecins utilisateurs en 2010.

Serveur de médecine générale

A côté du "Réseau Santé Wallon", la FRATEM , son maître d'œuvre, va mettre sur pied un serveur dédicacé à la médecine générale. Il sera doté des mêmes outils, de la même sécurité et de fonctionnalités similaires au RSW.

Typiquement, il sera destiné à héberger le ***Sumehr*** exporté par le généraliste au départ de son logiciel métier.

Autre fonction de ce serveur: stockage et gestion sécurisée des données de type ***Trajet de soins***.